



SNUDIFO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS & AVS

Déclaration du **SNUDI**FO47 à la CAPD du 28 juin 2018

Monsieur l'inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Parmi les points à l'ordre du jour de cette CAPD, il y a l'accès au grade de la hors classe. Cette campagne de promotion à la hors classe est la première à se dérouler dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 5 mai 2017 transposant le protocole PPCR, décret non voté au CTM du 7 décembre 2016 par Force Ouvrière.

La situation est celle-ci : des milliers de collègues qui auraient dû accéder cette année à la hors classe dans le cadre de la réglementation antérieure se retrouvent lésés, et ce de manière définitive pour certains.

De l'aveu même du ministre, cette situation découle de la stricte application du protocole PPCR : *« cette campagne de promotion 2018 s'inscrit dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations »* (BOEN n°8 du 22/02/2018).

Alors que la note de service invitait les DASEN à réunir les CAPD avant le 31 mai, l'arrêté fixant le pourcentage de promus n'est toujours pas paru ! Ce qui n'empêche pas d'annoncer dans les départements des nombres de promus. Ainsi les documents de travail qui nous ont été transmis font état de 62 promus, soit un nombre inférieur à ce qu'il était l'an dernier, contrairement aux engagements ministériels ! Le SNUDI-FO revendique un taux d'au moins 18 % afin de garantir une augmentation significative du nombre de promus.

Ces dernières semaines, nombreux sont nos collègues professeurs des écoles qui découvrent avec stupéfaction, voire avec colère les avis totalement arbitraires émis par la hiérarchie qui conditionnent l'accès à la hors classe. Ces collègues, comme tous les enseignants dans les écoles, en collège ou en lycée, découvrent des appréciations sans fondement, certains n'ayant pas été inspectés depuis plusieurs années, des appréciations sans rapport avec la réalité du travail fourni, éloignées des notes d'inspection précédentes, dont certaines n'ont pas été réévaluées, contrairement à ce que stipule la note de service !

Des milliers de collègues dont les rapports d'inspection sont élogieux et la note pédagogique est au maximum se voient écartés du tableau d'avancement à la hors classe sans qu'aucune explication ne leur soit donnée.

Pire encore, cette appréciation dont il est précisé dans la note de service ministérielle qu'elle ne sera pas revue pour les prochaines campagnes de promotion pénalise les PE concernés jusqu'à la fin de leur carrière, en particulier pour le calcul du montant de leur pension puisqu'elle est non révisable !

Par ailleurs, la prise en compte de l'ancienneté dans le seul corps des PE comme 1^{er} critère de départage des collègues à barème égal au lieu de l'AGS pénalise considérablement les ex-instituteurs. Le SNUDI-FO revendique la prise en compte de l'AGS.

Rappelons également que « *l'avis «très satisfaisant» doit être réservé à l'évaluation des enseignants promouvables les plus remarquables (...)* » (note de service du 19 février 2018) Nous posons la question : selon quels critères ? Ainsi, avec PPCR, le ministre a décidé que seule une partie des PE pouvait prétendre à la hors classe, tous les autres n'étant pas « suffisamment méritants ».

S'ajoutant à la dégradation continue des conditions de travail des personnels, cette politique ne peut que favoriser la division et un climat de tension accru dans les écoles et établissements. L'administration, si prompte à opposer l'intérêt des élèves aux revendications des personnels, ferait bien d'y réfléchir.

En tout état de cause, le SNUDI-FO considère que les collègues qui s'estiment victimes d'une injustice sont fondés à contester l'appréciation qui leur a été attribuée et à en demander la révision. Nos collègues peuvent compter sur le SNUDI-FO pour continuer, sans relâche, à intervenir à tous les niveaux pour stopper ce processus.

Au vu du déroulement des CAPD hors-classe, le SNUDI-FO se félicite tous les jours que Force Ouvrière n'ait pas signé le protocole PPCR, minoritaire rappelons-le et imposé par un coup de force par le précédent gouvernement.

En s'en prenant à la possibilité pour les délégués du personnel d'effectuer leur travail de contrôle, le système PPCR entrave le fonctionnement des CAPD.

De ce point de vue, il préfigure ce que souhaite réaliser le gouvernement quant à l'avenir des instances paritaires.

Le SNUDI-FO souhaite rappeler son attachement à l'existence des commissions administratives paritaires, aujourd'hui menacées. Le gouvernement, témoignant d'un mépris sans nom pour les syndicats, vient d'annoncer sa volonté de supprimer des milliers d'instances paritaires dans la Fonction publique.

En faisant des CAP des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement veut individualiser les carrières, laisser les agents seuls face à leur hiérarchie et affaiblir le Statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière.

Car l'existence d'organismes consultatifs paritaires constitue une garantie pour les personnels contre l'arbitraire et l'autoritarisme, dans la mesure où les délégués syndicaux peuvent exercer un contrôle et veiller au respect de l'égalité des droits dans l'ensemble des opérations et décisions concernant la carrière des agents. Les CAP, c'est le statut. Le statut, c'est l'égalité de traitement entre les fonctionnaires. C'est leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs locaux et des groupes de pression.

Ces mesures éclairent les enjeux du « nouveau contrat social avec les agents de la Fonction publique » que le gouvernement veut imposer, afin de substituer le contrat au statut, pousser vers la sortie des milliers d'agents à travers un plan de départs dits « volontaires » et individualiser les rémunérations, remettant en cause la conception républicaine de la Fonction publique.

Dans la Fonction publique, FO a toujours mis au centre de son action la défense du statut et de tous les droits et garanties qui s'y rattachent. C'est pourquoi elle n'a pas signé PPCR, contrairement à la FSU, la CFDT et l'UNSA. C'est pourquoi, avec sa fédération de fonctionnaires, la FGF-FO, la FNEC-FP-FO prendra toutes ses responsabilités pour contrer la volonté du gouvernement de vouloir laisser chaque agent seul face au chef de service pour s'en sortir, détruisant ainsi des dizaines d'années de conquête sociale et de protection collective.

Je vous remercie.